N°DBCA-2022-002

- Membres théoriques :

5

- Membres en exercice :

5

- Membres présents :

3

- Votants :

4

- Pouvoir:

1



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION D'UN CENTRE DE VACCINATION AU PARC DES EXPOSITIONS

Le 06 janvier 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

POUVOIR:

Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur André GAUTIER

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Sociétale	Assurer un service public de qualité sur le territoire	Porter l'engagement citoyen

* *

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil d'administration n°2021-DCA-030 du 6 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,

*

Lors du Conseil de défense et de sécurité nationale du 24 novembre 2021, le Président de la République a décidé le rappel vaccinal pour toutes personnes âgées d'au moins 18 ans et dont la deuxième injection remonte à plus de cinq mois. Aussi, depuis le 22 décembre 2021 les parents qui le souhaitent peuvent faire vacciner leurs enfants âgés de 5 à 11 ans.

Ces décisions ont engendré une montée en charge significative de la campagne de vaccination. Pour faire face à une augmentation prévisible de demandes de rendez-vous, il a fallu renforcer partout où cela était nécessaire l'offre vaccinale.

Sous l'autorité du préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime, le Sdis 76 a conventionné avec la DGSCGC afin de mettre en place un centre vaccination de grande capacité dans l'agglomération rouennaise pour compléter le maillage existant.

Compte-tenu de l'annulation des manifestations normalement prévues au Parc des expositions situé à Grand-Quevilly, la Métropole Rouen Normandie a consenti à mettre à disposition du Sdis 76 cet espace du 08 au 31 décembre 2021.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention précitée, jointe en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220107-DBCA-2022-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2022 Affichage : 07/01/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration, Signé électroniquement, le 07/01/2022 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER